

2016_CT2_205

OBJET : Développement économique et emploi - Enseignement supérieur et recherche - Aides aux organismes publics – Attributions de subventions de fonctionnement aux établissements de recherche

Le 12 octobre 2016, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au gymnase Guy Drut à Bouc-Bel-Air, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 6 octobre 2016, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - FABRE-AUBRESPY Hervé – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GARELLA Jean-Brice – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe - GUINIERI Frédéric – HOUÉIX Roger – LAFON Henri – LHEN Hélène – MALLIÉ Richard - MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine - MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PAOLI Stéphane - PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIÉ Richard - AUGÉY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – BONTHOUX Odile donne pouvoir à BOUDON Jacques – CIOT Jean-David donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – JOUVE Mireille donne pouvoir à CANAL Jean-Loius – LAGIER Robert donne pouvoir à CESARI Martine - LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - PIZOT Roger donne pouvoir à ALBERT Guy – PRIMO Yveline donne pouvoir à NERINI Nathalie - ROLANDO Christian donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à CHARRIN Philippe – SLISSA Monique donne pouvoir à CALAFAT Roxane

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMEN Mireille – BURLE Christian – CHAZEAU Maurice – FERAUD Jean-Claude – FILIPPI Claude – GALLESE Alexandre - LEGIER Michel – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie – ROUVIER Catherine – ZERKANI-RAYNAL Karima

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Michel BOULAN donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Développement économique et emploi / Enseignement supérieur et recherche

■ Séance du 12 octobre 2016

05_5_03

■ Aides aux organismes publics – Attributions de subventions de fonctionnement aux établissements de recherche

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Les axes prioritaires du partenariat avec l'État, engagé depuis 2006, portent sur la valorisation du travail des équipes universitaires et de recherche, dans le cadre de colloques ou manifestations analogues.

Ces manifestations et actions contribuent à accroître la notoriété scientifique et à développer le caractère innovant sur notre territoire. Pour faire face aux frais exceptionnels des organisateurs (organismes publics d'État de Recherche), la Métropole d'Aix-Marseille Provence, Territoire du Pays d'Aix, apporte une aide financière limitée complémentaire des autres financeurs.

Aussi, il est proposé de valider le soutien financier aux manifestations et actions suivantes, avec une incidence financière totale de 12 700€, comme suit :

Au profit du CNRS Provence-Corse :

- **5 000 €** pour l'aide à l'organisation d'ateliers/animations/conférences dans le cadre de la manifestation nationale *la fête de la Science 2016* sur le thème « *village des sciences de l'Arbois* », le 13 octobre 2016, organisés par le CEREGE, Centre Européen de Recherche et d'Enseignement en Géosciences de l'Environnement

- **5 000 €** pour l'aide à l'organisation de la 2^{ème} école d'été internationale sur le thème « *prosodie et intonation : données, théories et transcription* », du 6 au 9 septembre organisée par le LPL, Laboratoire Parole et Langage

- **675 €** pour l'aide à l'organisation d'ateliers/animations dans le cadre de la manifestation nationale *Fête de la Science 2016* sur le thème « *recherches en archéologie préhistoriques et médiévales* », le 14 octobre, organisés par la MMSH, Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme

- **2 025 €** pour l'aide à l'organisation d'ateliers/animations, dans le cadre de la manifestation nationale *Fête de la Science 2016*, sur le thème « *village des Sciences au Parc Saint Mitre* », du 14 au 16 octobre 2016, organisés par l'institut Pythéas

Organisateur	Manifestation / Colloque	Date	Subventions N-1 et N-2	Subvention demandée	Budget prévisionnel co financeurs	Montant proposé	Agent comptable
Le CEREGE, Centre Européen de Recherche et d'Enseignement en Géosciences de l'environnement GU : 2016.00913	Fête de la Science 2016 sur le thème « village des sciences de l'Arbois », sur le technopôle de l'Arbois	Le 13 octobre 2016	N-1 : 5 000 € N-2 : 5 000 €	5 500 €	11 000 € Co financeurs : Ecovev : 1 000 € Ressources propres CEREGE : 4 500 €	5 000 € Soit 45, 4% du budget prévisionnel	CNRS Provence- Corse
Le LPL, Laboratoire Parole et Langage GU : 2016.00925	Aide à l'organisation de la 2ème école d'été internationale sur le thème « prosodie et intonation : données, théories et transcription », sur le campus aixois	Du 06 au 09 septembre 2016	N-1 : 5 000 € N-2 : 3 500 €	5 000 €	19 640 € Co financeurs : Droits d'inscription : 11 640 € CNRS : 3 000 €	5 000 € Soit 25, 5% du budget prévisionnel	CNRS Provence- Corse
La MMSH, Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme GU : 2016. 00952	Aide à l'organisation d'ateliers/animations dans le cadre de la manifestation nationale Fête de la Science 2016 sur le thème « recherches en archéologie préhistoriques et médiévales », village des sciences au Parc Saint Mitre à Aix	Le 14 octobre 2016	N-1 : 0 € N-2 : 5 000 €	675 €	1 500 € Co financeurs : CNRS : 1 125 €	675 € Soit 37, 5% du budget prévisionnel	CNRS Provence- Corse
L'institut Pythéas GU : 2016.00943	Aide à l'organisation d'ateliers/animations, dans le cadre de la manifestation nationale Fête de la Science 2016, sur le thème « village des Sciences au Parc Saint Mitre », à Aix	Du 14 au 16 octobre 2016	N-1 : 1500 € N-2 : 0 €	2 025 €	4 500 € Co financeurs : Ressources propres Pythéas : 2 475 €	2 025 € Soit 45% du budget prévisionnel	CNRS Provence- Corse

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La délibération n° 2004_A002 du Conseil communautaire de la CPA du 6 février 2004 définissant les principes d'intervention de la CPA en matière d'Enseignement Supérieur et Recherche ;

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20161012-2016_CT2_205- DE Date de télétransmission : 21/10/2016 Date de réception préfecture : 21/10/2016

- La délibération n° 2004_A200 du Conseil communautaire de la CPA du 16 juillet 2004 précisant la politique et axes communautaires d'intervention relatifs à l'Enseignement Supérieur et Recherche ;
- La délibération n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la commission Développement économique, emploi et agriculture du 22 septembre 2016

Où le rapport ci-dessus,

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le principe d'un soutien financier aux organismes publics d'État, d'Enseignement Supérieur et de Recherche.

Article 2 :

Sont attribuées les subventions exceptionnelles pour l'aide à l'organisation de manifestations et actions universitaires d'un montant de 12 700 € au profit au profit de l'Agence Comptable du CNRS, Délégation Provence-Corse

Article 4

Les dépenses en résultant seront prélevées au budget général 2016 sur la ligne 23-657382 qui présente les disponibilités nécessaires.

Article 5 :

Madame le Président du Conseil de Territoire ou son représentant est autorisé à signer tout document afférant à l'exécution de la présente délibération.

